



DOSSIER n°

**DOSSIER D'INSCRIPTION JEUNE SAPEUR-POMPIER
ANNEE 2017/2018**

**Demande pour la
Section locale de :**

*Dépendante de la
Section Départementale de l'UDSP 35*

Photo
d'identité
obligatoire

IDENTITÉ DU CANDIDAT	IDENTITÉ DU PÈRE OU TUTEUR	IDENTITÉ DE LA MÈRE OU TUTRICE
Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom
N° Sécurité Sociale	N° Sécurité Sociale	N° Sécurité Sociale
Adresse	Adresse	Adresse
Ville	Ville	Ville
Code postal.....	Code postal.....	Code postal.....
Date de Naissance.....	Date de Naissance.....	Date de Naissance.....
	Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. Portable :	Tél. Portable :	Tél. Portable :
Email :	Email :	Email :

SCOLARITE

Nom de l'établissement scolaire

Adresse

Classe actuelle

Brevet ou diplômes détenus :

PSC1 :

ASSR :

BSR :

Autres : (Préciser l'année)

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force de travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent.

C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules spécialisés des sapeurs-pompiers et pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports.....

Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes. Le Jeune Sapeur-Pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie, afin de devenir s'il le souhaite sapeur-pompier.

La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, qui s'étale sur 4 années scolaires, est axée autour du secours à personnes, de la lutte contre les incendies et de la protection des biens et de l'environnement. Elle comporte également un volet d'information sur le fonctionnement des services de secours. A l'issue de leur formation, ils passent le Brevet de Jeunes-Sapeurs, et disposent des qualifications nécessaires pour intégrer un Centre d'Incendie et de Secours et devenir opérationnels en tant que sapeur-pompier volontaire après un stage de formation complémentaire au sein du SDIS 35.

Cet engagement nécessite un effort constant de l'enfant et une grande motivation.

Une charte des valeurs ainsi qu'un règlement intérieur définissent les valeurs portées par la section de JSP ainsi que son mode de fonctionnement.

L'adhésion annuelle est fixée à 125 € payable en une ou plusieurs fois (Il est possible d'obtenir une aide auprès des services sociaux locaux). Elle comprend l'habillement, les supports de cours, les assurances...

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie du carnet de santé (page vaccinations) ;
- Lettre manuscrite de motivation du jeune candidat avec mention de l'autorisation parentale ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille ;
- Certificat médical attestant la « non contre-indication à la pratique du sport » ;
- Une photo d'identité en sus de celle du dossier d'inscription ;
- Photocopie des bulletins scolaires des derniers trimestres de l'année en cours ;
- Photocopie du certificat PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ;
- Photocopie du brevet élémentaire de natation des 50 mètres nage libre.

Dossier à retourner complet à :

Monsieur le Président de l'UDSP 35
Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine
9 avenue des Platanes
35310 MORDELLES

ASSURANCE

Le jeune candidat est-il assuré pour les activités extrascolaires ? oui
 non

Si oui, nom et adresse de l'assurance :

.....

N° de police :

N.B. : l'Association contracte une assurance individuelle et collective pour les activités des J.S.P.

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Etes-vous membre d'une autre association ou d'un club sportif ? oui
 non

Si oui, nom et adresse de l'association/du club :

.....

Objet de l'activité :

CONTRAT D'ENGAGEMENT DU JEUNE CANDIDAT

Je soussigné, (nom-prénom)

.....

Né(e) leà.....sollicite une adhésion en qualité de Jeune Sapeur-Pompier au sein de l'Association Départementale de Jeunes Sapeurs Pompiers.

En conséquence, je m'engage à respecter la charte des valeurs et le contenu du règlement intérieur, et me conformer aux règles de discipline et de fonctionnement, pendant toute la durée de ma formation au sein de cette association.

Ma demande est faite pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, à compter de ce jour.

Je suis informé(e) de mon renvoi immédiat et sans appel si je commets un acte délictueux ou si mon comportement porte atteinte à l'image ou aux valeurs des sapeurs-pompiers.

Conformément à la « Loi informatique et libertés », j'autorise à utiliser toutes les données mentionnées par l'association, à seule fin du bon fonctionnement de l'association. J'ai accès à ces données et peux les modifier si nécessaire.

Fait à.....le.....

Signature avec mention « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés,..... père, mère (ou tuteur légal (1)) de l'enfant nommé..... l'autorisons à contracter un engagement d'un an renouvelable à l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, en tant que Jeune Sapeur-Pompier.

Nous nous engageons à reconduire cet engagement pour les 4 années que nécessite cette formation de JSP, jusqu'à la participation au Brevet national de JSP.

Nous donnons notre accord au président de l'UDSP 35, pour faire participer notre enfant à toutes les activités programmées dans le planning de l'association et de prendre toutes les mesures nécessaire au bon fonctionnement de la section.

Conformément à la « Loi informatique et libertés », j'autorise à utiliser toutes les données mentionnées par l'association, à seule fin du bon fonctionnement de l'association. Nous avons accès à ces données et pouvons les modifier si nécessaire.

De plus, en notre absence, nous autorisons les responsables des jeunes sapeurs-pompiers, à faire soigner ou hospitaliser notre enfant en cas d'accident ou de maladie survenant pendant les heures d'activités.

Fait à le

(2) Monsieur
Signature

Madame
Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) nom et prénom des signataires.

SANTE

Nom du médecin de famille :

Adresse :

Téléphone du cabinet : Portable :

Dates de rappel des prochains vaccins

B.C.G. :

D-POLIO :

TETANOS :

L'enfant a-t-il déjà été victime d'accident(s) l'obligeant à une hospitalisation ou une immobilisation totale ou partielle ?

Si oui, pourquoi ?.....

Ces informations sont nécessaires pour le bon suivi des jeunes et leur accompagnement en vue d'une future intégration comme sapeur-pompier. Tout ceci sera vérifié par un médecin sapeur-pompier.

N.B. les vaccinations sont à la charge des parents ou tuteurs légaux. Ils sont obligatoires pour faire partie d'une section de JSP.